

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 MAI 2018**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAHAM Assurance, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd ZERKTOUNI, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22 341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social le :

**Mercredi 02 mai 2018 à 10 heures**

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2017 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et décision à cet égard.
6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
7. Nomination d'un nouvel Administrateur.
8. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
9. Pouvoirs à conférer.

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12.

Conformément à l'article 121 de la loi n° 20/05 modifiant et complétant la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

**Le Conseil d'Administration**

**Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2017, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 440 533 815,94 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2017.

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2017 se traduisant par un bénéfice net comptable de 440 533 815,94 Dirhams :

Bénéfice net	440 533 815.94 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 436 044.57 DH
	-----
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>444 969 860.51 DH</b>
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244.00 DH
Réserve générale	276 000 000.00 DH
Superdividende	139 973 716.00 DH
	-----
Solde à affecter au report à nouveau	<b>4 294 900.51 DH</b>

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **164 674 960.00 DH** représentant un dividende de 40 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 294 900.51 DH**.

Ce dividende de **40 DH** par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2018.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 07 mars 2018, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 400 000 (quatre cent mille) dirhams, au titre de jetons de présence.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2020:

Monsieur Said ALJ;

Monsieur Raymond FARHAT;

**Sixième résolution**

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 07 mars 2018, décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la société, pour une durée de trois (3) années :

- Monsieur John MELVILLE.

Le mandat du membre du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

**Septième résolution**

En conséquence de l'adoption de la cinquième, et la sixième résolution, l'Assemblée Générale constate que le conseil d'administration de la société est désormais composé des membres suivants :

Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Président du Conseil ;

La société SAHAM SA, représentée par Monsieur Raymond FARHAT ;

La société SAHAM FINANCES, représentée par Monsieur Emmanuel BRULE ;

Monsieur John MELVILLE ;

Monsieur Kofi BUCKNOR ;

Monsieur Said ALJ ;

Madame Margaret Mercer DAWES ;

Monsieur Mohamed BERRADA ;

Monsieur Mohamed ELALAMY ;

Monsieur Raymond FARHAT.

**Huitième résolution**

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

**Le Conseil d'Administration**